

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

PAGES SPECIALES LOIRE



FCPE LOIRE

Directeur de la rédaction : Catherine LIMOUSIN

Revue des parents n° 425 - Septembre 2019

SOMMAIRE :

Page II

- Vie Fédérale
- Composition du C.A.
- CL Collège St-Romain le Puy

Page III

- CL Primaire Bonson

Page IV

- Handicap à l'école
- MAE Loire

DATES A RETENIR

- Commission ASH :
Réunion le **4 octobre 2019**
- Rencontre des responsables
de Conseils Locaux :
Le **11 octobre 2019**
- Formation des Trésoriers :
Le **15 octobre 2019**

Permanences du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi : 9h / 17h
Mercredi : 9h / 12h
Vendredi : 9h / 16h 30

La rentrée 2019-2020, sera pour nous, parents d'élèves FCPE, un temps fort parce que plus que jamais l'Ecole Publique a besoin de nous !

L'actualité liée à la loi BLANQUER a suscité de nombreuses manifestations nationales et pour notre département de la Loire, nous tenons à remercier tous les parents d'élèves des écoles qui se sont mobilisés pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés ; à savoir : la laïcité, la gratuité et l'égalité !

La gratuité tout d'abord, dont la dernière enquête du CNAL (<https://laligue.org/la-gratuite-de-lecole-synthese-des-travaux-2019-du-cnal/>) met en avant le coût réel de l'école en France pour les familles.

De même, les décisions politiques nationales (obligation de financer pour les collectivités les écoles maternelle privées ; création des établissements publics internationaux qui accueilleront les meilleurs élèves sur dossier avec un financement privé pour ces écoles) et régionales (financement de 350 000 euros par la Région AURA pour des écoles privées hors contrat) tendent à instaurer une école à deux vitesses : celle du peuple et celle des riches !

La laïcité à l'école a été détournée avec l'article de la loi BLANQUER concernant le port de signes religieux pour les parents d'élèves lors de sorties scolaires. Article rejeté lors de son examen en commission paritaire mixte de juin 2019. On le voit, parfois, ce principe fait l'objet de méconnaissance et d'amalgame.

L'égalité enfin : difficile de parler de ce principe républicain lorsque l'on voit des effectifs de classes en collège (parfois en primaire malgré la circulaire de la rentrée 2019) à 30 élèves sans compter les AESH. C'est là sans aucun doute une première forme de violence administrative !

Comment parler d'égalité des chances également avec la récente annonce de réduire le nombre d'AESH passant de 4 à 2 pour 13 enfants scolarisés en classe ULIS, tous porteurs de handicap et avec des notifications MDHP ! Comment ne pas se révolter quand ceux qui ont le plus de besoins recevront le moins d'aide ! C'est encore une autre forme de violence que nous, parents d'élèves FCPE, devons combattre et dénoncer en s'appuyant sur la loi de février 2005 sur l'inclusion.

Nos valeurs ont besoin d'être défendues plus que jamais. La FCPE 42 tient à porter ces revendications grâce à vous, parents d'élèves, qui œuvrez dans vos conseils locaux à votre échelle locale. Vos combats sont nos combats à nous aussi et pour porter vos voix, il nous faut militer, agir, convaincre et voter lors des prochaines élections de parents d'élèves 2019.

Bonne rentrée à tous,
Catherine LIMOUSIN, Présidente Départementale.



VIE FEDERALE

Le **CONGRES NATIONAL**, qui s'est tenu à Grenoble les 8-9-10 juin 2019, a été un moment fort pour nos 5 administratrices présentes. Les thèmes de la violence à l'Ecole, l'Ecole bienveillante, le militantisme FCPE, l'interculturalité, la laïcité, la gratuité et d'autres sujets ont été abordés dans des conférences et ateliers, le tout nourri d'expériences de parents d'élèves. Ces moments d'échanges entre CDPE nous enrichissent de nouvelles idées et de ressources que nous essaierons de mettre en avant pour notre FCPE départementale.

Notre **CONGRÈS DÉPARTEMENTAL** s'est tenu le samedi 15 juin 2019 au collège Jules Vallès à St Etienne. Ce collège classé en REP, présenté par M. SCIABBARRASI, Principal de l'établissement, nous a permis d'aborder le sujet des « relations humaines internes à l'établissement ».

A travers ce thème, furent abordées les questions sur la violence à l'Ecole, avec des problématiques liées aux réseaux sociaux et/ou au cyber-harcèlement. Le débat avec M. BATAILLER, Inspecteur d'Académie DASEN de la Loire, a été l'occasion d'échanges entre les parents. L'actualité liée à la loi BLANQUER a de nouveau été abordée pour la fin de son parcours législatif. L'association AROEVEN présentée par M. MERCIER, met en pratique « la médiation par les pairs ». Ce dispositif a pour but de résoudre les conflits par des élèves formés et accompagnés par des adultes dans un établissement.

Malgré une fin de congrès catastrophique à cause des conditions météorologiques, nous espérons vous voir nombreux l'année prochaine pour ces moments d'échanges.

Catherine LIMOUSIN.

Suite au Congrès Départemental du 15 juin 2019, le Conseil d'Administration FCPE réuni le 12 juillet a procédé à l'élection du Bureau :

Catherine LIMOUSIN
Présidente Départementale

Agnès JACON
Vice Présidente

Karine DE CAROLIS SIROT
Vice Présidente

Maria LOMBARD
Secrétaire Générale

Telesia SOKO MOUTON
Secrétaire Générale Adjointe

Fatima LOUKILI SEDDAOUI
Trésorière

Murielle TAGHBALOUT
Trésorière Adjointe

Nadine SCHWARZ
Administratrice départementale

Sophie BONNEFONT RICHIER
Administratrice départementale

Rebeca MARTINEZ IBANEZ
Administratrice départementale

CONSEIL LOCAL COLLEGE ST-ROMAIN LE PUY

« Le 23 mai en soirée, nous avons accueilli Laetitia PAIRE de l'Ecole des Parents et des Educateurs de la Loire au collège Léonard de Vinci à Saint-Romain le Puy pour **une conférence** dont le sujet était

"COMPRENDRE L'ADOLESCENT POUR MIEUX L'ACCOMPAGNER ET UTILISER LA COMMUNICATION BIENVEILLANTE".

Elle nous a d'abord rappelé toutes les modifications physiques que vivent les enfants, filles et garçons, au moment de l'adolescence : organes sexuels, croissance rapide et importante, sécrétion des hormones sexuelles, changement de l'apparence. Toutes ces importantes modifications ont des conséquences sur le comportement de nos enfants, que ce soit avec nous les parents ou avec leur cercle d'amis.

Pour définir la bienveillance, nous pouvons dire que c'est tout ce que l'on dit, fait, etc... pour le bien de celui que l'on a en face. La conférencière nous a expliqué que pour être dans la communication bienveillante avec son adolescent, il faut lui donner un cadre, accepter la négociation, lui accorder notre confiance, l'accompagner, ne pas le juger, toujours rester dans l'échange et être dans le dialogue.

Nous avons eu ensuite un vrai temps d'échange dans la bonne humeur avec Laetitia PAIRE qui nous a écoutés et a répondu à nos questions d'ordre pratique qui faisaient référence à ce que nous vivons au quotidien dans nos familles.

Anne GUILLAUME, Présidente du Conseil Local ».



"DU CONFLIT AU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?"

« Nous, représentants des parents d'élèves de l'école Jules Verne de Bonson, avons organisé une soirée sur le thème :

La conférence a eu lieu le mardi 18 juin à l'école à partir de 20 heures, nos intervenants ont pris la parole successivement devant un public de 40 personnes (parents, professeur des écoles, éducatrices du Centre Médico Psychologique de Montbrison, policier municipal et adjointe aux affaires éducatives de la mairie de Bonson).

Tout d'abord ce fut Thomas FARIZON, chargé de prévention de la MAE Loire, qui est intervenu reprenant les mécanismes du conflit puis du harcèlement, expliquant le rôle des participants au harcèlement : victime, harceleur (s) et témoin (s), précisant l'importance de la prévention avant tout dès le jeune âge et donnant des pistes pour aider les élèves et familles quand une situation de harcèlement est détectée, toujours au cas par cas. M. FARIZON a donné des supports utiles aux parents et aux enseignants : une série de 5 vidéos, "Parents, parlons-en" (collaboration entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, l'Ecole des Parents et des Educateurs et la MAE), le livre "Maël, le roi des bêtises" créé par la MAE, ainsi que "Vinz et Lou stoppent la violence", une série de 5 dessins animés (créée par la MAE et la CASDEN à destination des 7-12 ans).

Puis Claire MARSOT, coach parental et familial qui dirige l'Atelier des Emotions à Bonson, a continué avec son approche de psychothérapeute. Elle a insisté sur le fait qu'un conflit entre élèves se résout généralement rapidement alors que le harcèlement est la répétition d'actions hostiles (violences verbales +/- physiques +/- psychologiques) d'un harceleur qui nuisent au bien être d'une victime (isolée, qui se renferme) et dont des personnes peuvent en être témoins. Le harcèlement entre élèves s'installe souvent de façon insidieuse et est difficile à détecter parfois même pour les professeurs/ parents/ proches. Mme MARSOT nous a donné des outils pour aider notre enfant s'il subit un harcèlement ou pour aider d'autres élèves/ parents. Nous avons donc compris une chose primordiale : **parler c'est déjà agir !!!!!!!**

En tant que parent, **prenons le temps de parler** : parler avec l'instituteur(trice) de notre enfant, parler pour instaurer un climat de confiance, parler pour dénouer des conflits, parler pour prévenir le harcèlement scolaire, parler avec nos enfants pour mieux les connaître et les comprendre, parler avec eux pour leur apprendre à exprimer leurs émotions, à mieux les vivre, à y faire face afin de nourrir leur estime de soi, afin qu'ils apprennent à se défendre, à dire "non", afin qu'ils soient épanouis et qu'ils vivent en bonne relation avec les autres !!! Un beau programme ...

"Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent" est le titre d'une conférence dont elle a repris quelques points. **Une relation enfant - parent - instituteur (trice) basée sur le respect et le partage est ainsi l'une des clés d'une scolarité réussie.**

Quand une situation de harcèlement est pressentie ou détectée, il est vivement recommandé de rencontrer l'instituteur (trice) de l'élève pour trouver la meilleure façon d'apaiser la situation afin que l'engrenage de violences cesse et que les élèves victime/ harceleur/ témoin poursuivent sereinement leur scolarité. Dans certains cas, le directeur pourra intervenir, convoquer les parents, proposer une prise en charge ... Chaque situation est unique. Et dans chaque cas de harcèlement, l'enfant victime et ses proches en souffrent terriblement et requièrent du soutien et de l'écoute mais aussi le harceleur et les témoins actifs ou passifs qui à leur tour peuvent devenir victimes ...

Ensuite Lucien BARDE - CABUSSON, président de la MAE de la Loire a apporté quelques précisions sur le partenariat de la MAE avec l' Education Nationale.

Et pour finir, Jean-Yves DUROUSSET, directeur de l'école, a pour sa part décrit tout le travail de prévention/ sensibilisation fait par les professeurs, les conseillers pédagogiques spécifiques et la BPDJ (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) auprès des élèves du CP au CM2 chaque année. Il nous a expliqué ce qu'est le message clair et son utilité lors des conflits pendant la vie scolaire et même en dehors. C'est une forme de communication apparentée à la communication non-violente, ou communication bienveillante, qui consiste à mettre des mots pour dire (et donc comprendre) ce qu'on ressent, de manière à exprimer ses besoins par une autre manière que des coups ou des paroles blessantes. Cette "technique" est donnée aux élèves dès le CP sous une version simplifiée donc abordable : je demande à un autre élève de me rejoindre pour un message clair, je lui dis comment je me sens, je formule une demande claire. L'autre doit apprendre à écouter, et à répondre aussi en disant comment il se sent. On tente ensuite de comprendre pourquoi il y a eu violence/ conflit et on tente de trouver une solution de type gagnant/gagnant. Si nécessaire, on demande à un adulte d'intervenir. L'intérêt est que les élèves apprennent entre eux à s'exprimer et à gérer les conflits dans la mesure du possible.

La conférence finie, un débat s'en est suivi ; questions et partage de vécus parfois encore douloureux, le tout dans une ambiance empathique et bienveillante, propice aux échanges. Des réponses, des pistes de réflexion ont été données. Pour clore la soirée, nous avons tous partagé un verre de l'amitié.

Nous sommes satisfaits de cette soirée car c'était une grande première pour nous, les intervenants se sont très bien complétés, le public fut réceptif et les échanges furent constructifs !!!

Priscille BAPTISTE, Présidente du Conseil Local ».



HANDICAP A L'ECOLE : LA FCPE 42 SE MOBILISE

C'est avec stupeur, et tardivement, que les coordinateurs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ont appris la baisse brutale des heures d'accompagnement des élèves passant ainsi de 4 à 2 AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) et ce dès la rentrée prochaine avec comme argument l'harmonisation académique des AESH pour une gestion pérenne.

Les ULIS dans les collèges et lycées sont prévues pour accueillir des enfants en situation de handicap et leur permettre d'intégrer des classes ordinaires grâce à un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). La FCPE tient à défendre le rôle primordial des AESH dans les classes ULIS du département. Ces classes de 13 élèves sont inscrites dans un dispositif d'inclusion grâce à un certain nombre d'AESH travaillant avec ces élèves dans une classe ordinaire.

Avec ce « redéploiement d'effectifs », comme le souligne Jean Pierre BATAILLER, Inspecteur d'Académie, réduire par 2 le nombre d'accompagnant des élèves en situation de handicap est incompréhensible. De quelle école inclusive parlons-nous ? Certains enseignants du 2nd degré, déjà à cran avec les effectifs en hausse, vont se retrouver avec 4 ou 5 élèves de l'ULIS sans accompagnant car elles ne pourront pas être de partout.

La FCPE a répondu présente à l'appel du collectif coordinateur ULIS 42 qui s'est mobilisé le mercredi 3 juillet avec près de 300 personnes, enseignants, syndicats, associations mais aussi parents d'élèves en situation de handicap, qui étaient présents devant le collège Grüner, à Roche-la-Molière.

L'Inspection d'Académie, en M. Jean-Pierre BATAILLER, organisait au même moment une réunion de travail avec les coordinateurs ULIS. Ce dernier a dû prévoir un moment pour recevoir une délégation.

A la rentrée de septembre, la FCPE 42 restera mobilisée auprès des familles qui vont subir ces nouvelles mesures en restant vigilante quant aux éventuelles répercussions sur la constitution des classes et donc sur l'accompagnement des élèves.

Maria LOMBARD.

LA MAE AU SERVICE DES ETUDIANTS

La MAE n'est pas seulement l'assurance qui protège votre enfant de la crèche au lycée. Elle offre aussi des protections spécifiques pour les étudiants, aussi bien pour leurs études que pour leur logement, avec un rapport qualité-prix sans équivalent sur « le marché de l'assurance ».



MAE ETUDIANT

Elle couvre sa responsabilité civile. L'individuelle accidents 24h/24 (garanties 24h/24,7j/7) le protège dans le cadre de ses études mais aussi lors de toutes ses activités (stages, séjours à l'étranger, emplois saisonniers, baby-sitting, activités de loisirs, sportives....)

Sont également pris en charge bris de lunettes, accidents dentaires, etc....

En cas d'accident entraînant un redoublement, le versement d'un capital est prévu.

DOMMAGE AUX BIENS :

Un contrat spécial "dommage aux biens", pour une somme très modique, protégera votre ordinateur, votre instrument de musique, le matériel nécessaire aux études d'art plastique, le matériel dans le cadre d'une école de cuisine, celui nécessaire aux personnes en situation de handicap, tout le matériel indispensable à la poursuite d'études.

MOBILE +

Un seul contrat pour protéger ordinateur, téléphone mobile, appareil photo, caméscope, tous vos appareils "nomades".

MAE HABITATION ETUDIANT

L'assurance logement des étudiants propose un tarif très étudié de la chambre en cité U jusqu'à l'appartement 3 pièces. Pour un devis ou tout autre renseignement, contactez nous à la

MAE DE LA LOIRE - 20 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT ETIENNE - TEL : 02 32 83 60 42 - Mail : mae42@mae.fr